

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES de 16					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heur.	10 d. au-		27 pou.		
dumat.	dessus	60 deg.	4 lign.	N.-O.	Soleil.
	de 0.		Pluie.		
Midi...	13 d. au-	50 deg.	27 pou.	Idem.	Idem.
	dessus		4 lign.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phas-s.	Age.	
5 h.	0 h.	6 h.			
40 min.	11 min.	10 min.	Pleine lune.	17	

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.
 ON S'ABONNE :
 au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^e me.
 à la Librairie-Correspondance de P. Jusquin, place de la Bourse, n° 8, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgois et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.
 PRIX :
 46 francs pour 3 mois ;
 52 francs pour 6 mois ;
 64 francs pour l'année.
 Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Lyon, 16 septembre 1837.

Partout en ce moment on nomme les officiers de la garde nationale ; dans toute la France se reconstitue, en vertu de la loi, cette armée de citoyens chargés de l'ordre public, sous la sauvegarde desquels ont été placées les propriétés publiques, et dont les frères et les enfants doivent veiller à la frontière et faire au dehors respecter notre nom. On comprend combien tous les Français sont intéressés à ce rang dans cette armée, qui, essentiellement pacifique, par les liens qui l'attachent à la famille et au sol, ne peut seconder les désirs d'un chef ambitieux, ni se laisser entraîner à la conquête, mais dont toutes les fonctionnaires devraient se lever contre le pouvoir qui tenterait de briser les lois sur lesquelles repose le peu de liberté qui nous restent.

On comprend aussi combien les soldats-citoyens doivent être pour chefs des hommes dont le patriotisme et le dévouement leur soient connus : aussi s'explique-t-on facilement d'un côté les nombreuses dissolutions de gardes nationales, de l'autre les efforts des autorités locales pour empêcher l'exercice d'un reste de souveraineté populaire. Au moment donc où dans tout le pays on procède au renouvellement des officiers de la garde civique, nous sera-t-il permis de demander au ministère et aux magistrats de nous dire pourquoi Lyon est, depuis bientôt six ans, privé de ses droits qu'exerce en France la plus petite bourgade ? On nous dit depuis six ans, parce que nous ne voulons pas accepter un simulacre d'organisation qui n'exista réellement que sur le papier et qui fut un leurre jeté à l'opinion publique. Ce simulacre toutefois amena des élections significatives qui confirmèrent le pouvoir dans son intention de briser la loi ; il se moqua des citoyens qu'il avait appelés à nommer leurs officiers et priva Lyon de sa garde nationale.

Cette privation serait injurieuse pour les citoyens, si elle pouvait descendre d'un pouvoir qui vit au jour le jour, sans stabilité, sans avenir, passant à chaque instant dans les mains de nouveaux ambitieux, demandant hier une dissolution, tremblant aujourd'hui devant elle, faisant passer d'une force factice et n'osant pas rapporter les lois de septembre, le plus grand stigmate de faiblesse qu'un pouvoir puisse infliger.

Mais cette privation de nos droits civiques est une illégalité flagrante contre laquelle nous devons nous élever jusqu'à ce que l'exercice de nos droits nous ait été rendu. Il existe une loi qui ordonne de réorganiser la garde nationale un an après sa dissolution. Depuis six années elle est éludée ; on nous dit qu'on l'exécute enfin ou qu'on nous dise si la loi est pour nous qu'une lettre morte, si elle n'est une arme pesante dans les mains des gouvernants que quand la pointe de son glaive est tournée contre la poitrine des citoyens, quand elle baillonne la presse, dissout les associations et frappe les ouvriers qui osent se coaliser pour vivre. À voir la façon dont les lois s'exécutent, il semble qu'elles ont toutes été faites contre la nation au profit du pouvoir ; et malheur au pouvoir qui sépare ses intérêts de ceux de la nation !

La ville de Lyon sera-t-elle donc long-temps encore considérée comme une ville conquise ? Huit forts détachés la protègent, tournant contre elle leurs canons braqués ; chacun de ces forts est approvisionné de munitions de guerre et de

munitions ! Une poudrière existe dans l'intérieur de la ville ; quelques cent mille bombes et boulets sont empilés dans l'arsenal à côté de quelques millions de cartouches ! Les casernes, les corps-de-garde sont crénelés ! Avec tant de moyens de répression, le pouvoir tremble d'armer douze mille gardes nationaux, et il se dit fort !

Ce n'est pas en mettant une ville en interdit que l'on prouve qu'on est fort : c'est en l'empêchant, par une bonne administration, de se mettre dans le cas d'appeler sur elle cet interdit ; ce n'est pas en proscrivant l'exercice d'un droit, c'est en réglant le sort des citoyens de telle sorte qu'aucun d'eux ne soit tenté d'abuser de ce droit. Mais pour arriver là, il faut écouter les plaintes des populations ; il faut étudier leurs besoins et surtout les satisfaire ; il ne faut pas les mettre dans le cas de demander à leur force ce que les lois devraient leur donner, et quand on n'a de reproches fondés à adresser qu'à soi-même, il ne faut pas croire avoir tout guéri par le maintien d'une illégalité.

La force consiste beaucoup plus à exécuter la loi qu'à réprimer des plaintes qui ont toujours tort de se traduire en coups de fusil, mais dont la cause primitive ne manque pas toujours de justice. Parce qu'un ministre a osé dissoudre la garde nationale, tous les autres sont-ils donc solidaires, et ne s'en trouvera-t-il pas un qui sentira le besoin ou le désir de rentrer dans la loi !

Si les députés de la ville de Lyon avaient eu conscience de leurs devoirs, ils auraient réclamé depuis long-temps contre l'interdit qui pèse sur la cité qu'ils ont mission de représenter ; quand ils voté cet écrasant budget sous le poids duquel gémit le pays, ils auraient au moins combattu les allocations d'une garde nationale qui n'existe pas pour les électeurs qui les ont nommés. C'eût été justice ; il n'est pas rationnel que des contribuables paient les dépenses dont ils ne profitent pas.

Cette leçon eût peut-être appris aux ministres qu'il y a en France une immense cité administrée en dehors des lois, sans qu'on s'en inquiète, sans qu'on daigne écouter les réclamations des citoyens.

Au Rédacteur du Censeur.

Monsieur,

De retour d'un petit voyage, je viens d'avoir connaissance d'un article inséré dans votre journal du 10 de ce mois, concernant ma nomination au conseil municipal de Lyon.

Je ne m'arrêterai aucunement sur diverses citations que contient cet article, me bornant à dire que mon zèle et mes efforts tendront constamment à remplir l'honorable fonction qui m'est confiée, de manière à répondre à la preuve d'estime que mes concitoyens ont bien voulu m'accorder.

À l'égard des applaudissements donnés aux décisions des cours prévôtales et à ma prétendue campagne de Grenoble, vous êtes mal instruit ; d'une part, j'ai toujours gémi sur les égarements de l'esprit de parti, et d'autre part, je n'ai pas fait la campagne de Grenoble.

Vous voyez, Monsieur, combien vous avez été mal informé ; il en est de même au sujet du théâtre du Gymnase, dont je ne suis et n'ai jamais été propriétaire.

Agréé, etc.

FALCONNET, architecte.

L'auteur de l'article auquel répond M. Falconnet n'a point accusé ce citoyen d'avoir applaudi aux excès des cours prévôtales et d'avoir fait la campagne de Grenoble. Ce qui a rapport à ces souvenirs ne concerne que ceux des électeurs qui auraient donné leur voix à d'anciens ultras, et il en est plus d'un dans la section de Pierre-Seize. Quant

au fait de la propriété du Gymnase, c'est une circonstance qui ne peut intéresser que les habitants du quartier des Célestins ou de la place de la Préfecture.

M. Ruotte, professeur de chant, vient de publier un Album musical dont le produit est destiné aux ouvriers sans travail. Cette œuvre, qui se recommande d'elle-même par le but dans lequel elle est faite, contient d'ailleurs des compositions pleines de grâce et dignes d'attirer l'attention des amateurs de chant.

Nous avons vu avec beaucoup de plaisir les produits en ébénisterie et menuiserie de la maison Angé, de Paris ; ils sont honneur à M. Mazon, qui est l'inventeur des mécaniques au moyen desquelles les bois sont travaillés, et décèlent un artiste de mérite.

Il est difficile de rien imaginer de plus gracieux et de plus riche que ses parquets exécutés en palissandre, en érable, en ébène et amarante, à rosaces et à compartiments ; ils doivent être d'un bel effet pour salon, et surtout pour boudoir. Ses soufflets et balais de salon, incrustés d'arabesques et d'ornements d'un bon goût, sont de véritables miniatures.

(Voir aux annonces.)

Mouvement de la population du Dépôt de Mendicité de Lyon, du 1^{er} au 16 septembre 1837.

Effectif au 1 ^{er} septembre : Hommes, 78 ; femmes, 116 :	194
Admis pendant la quinzaine : Hommes, 7 ; femmes, 4 :	11
Total :	
205	
Sortis pendant la quinzaine : Hommes, 3 ; femmes, 4 :	7
Effectif au 16 septembre : Hommes, 82 ; femmes, 116 :	198

Paris, 14 septembre 1837.

(Correspondance particulière du Censeur.)

La place laissée vacante à la cour suprême par la nomination de M. Viger à la première présidence de Montpellier, est vivement sollicitée. Le garde-des-sceaux est fort embarrassé de choisir. Un président royaliste rallié de la cour de Paris réclame l'exécution d'une promesse déjà ancienne. D'un autre côté, deux députés, MM. Moreau et Amilhau, sollicitent vivement le siège vacant ; tandis que M. Dupin demande qu'on la donne à M. Tarbès, avocat-général, qui serait remplacé au parquet par MM. Dufaure ou Gillon. Quelques personnes, ordinairement bien informées, pensent que M. Hébert, député, pourrait fort bien obtenir dans ce conflit l'inamovibilité qu'il sollicite depuis long-temps.

Les journaux du ministère se récrient contre les comités électoraux qui, disent-ils, imposent aux départements des candidats inconnus des électeurs, et voici que le candidat ministériel désigné par le pouvoir qui vient de triompher à Marennes est tellement connu dans cette localité que le journal de l'endroit ne sait ni son nom, ni quelles sont ses fonctions.

Un journal publie aujourd'hui un très-curieux article, qui ne tend à rien moins qu'à établir que Guillaume Tell n'a jamais existé. Déjà un grand nombre d'écrivains de l'Allemagne avaient renversé dans leurs livres cette sainte croyance populaire.

Suivant l'auteur de l'article dont nous parlons, l'histoire de Guillaume Tell appartient également à presque tous les peuples : il n'en est guère qui n'aient eu un malheureux père condamné à enlever une pomme de la tête de son

pièces manquaient toujours de quelque formalité. Il fallait s'adresser au général ; le lendemain, non ! Au ministre de la guerre ; le lendemain, non ! Au colonel du régiment ; le lendemain, non ! Au préfet ; et puis le visa du sous-préfet était inutile, nos pièces partaient : elles faisaient retour, et il fallait le visa du sous-préfet, et tout était à refaire. Et chaque voyage nous coûtait deux journées de travail ; et il fallait coucher à l'auberge, manger à l'auberge ; et les messieurs en habit de drap fin entraient à la sous-préfecture et terminaient leurs affaires en un clin d'œil, et obtenaient, tant qu'ils en voulaient, des cachets et des signatures.

Jean-Pierre André m'a dit pourtant que nous sommes dans un pays libre et tous égaux devant la loi.

C'est possible ; mais nous ne sommes pas tous égaux devant le sous-préfet.

Et de deux ! m'écriai-je. Et j'écrivais sur mes tablettes, quand M. le secrétaire a paru.

Bon ! bon ! ne vous gênez pas, M. le secrétaire ! Voici un brave qui vous attend depuis quatre heures pour faire viser sa feuille de route. Si vous vous êtes marié depuis peu, ce n'est pas une raison pour que le service de la commune en souffre. Je vous prévient que je dirai tout à Jean-Pierre André, qui le dira dans sa feuille, et la France saura que vous ne gagnez pas en conscience les cinq cents francs que nous vous allouons.

Là-dessus le secrétaire m'a regardé ébahi, et soudain est parti d'un éclat de rire qui a ébranlé les voûtes de la maison commune. Les portes se sont ouvertes et nous sommes entrés.

Alors, toujours riant, le secrétaire a lu la feuille de route du soldat et a signé pour le maire.

Comment ! c'est vous qui signez, et vous signez le nom du maire ! Mais c'est un faux que vous faites là ! Je le dirai à Jean-Pierre André. Je veux que toute la France, que toute l'Europe sache que des maires paresseux laissent à des secrétaires le soin de signer pour eux ; de sorte que les communes sont administrées par des fictions monstrueuses, par des secrétaires sans garanties, sans responsabilité ; de sorte que les maires ne

Correspondance de Jean-Pierre André

Avec son ami Jean, son voisin.
 L'Ami Jean à Jean-Pierre André.
 La lettre m'a vivement ému, mon cher Jean-Pierre André. Je suis dit : Rougis, Gros-Jean, d'être Français et de ne pas occuper de ce qui se fait en France ; rougis d'être de ton pays et de ne pas savoir ce qui se fait dans ton village. Oui, Jean-Pierre, j'ai écrit à la commune ; je consulterai le conseil municipal ; je verrai comment nos administrateurs s'administrent ; je vérifierai le budget ; j'irai aux informations pour savoir si les fonds votés ont été consacrés à l'usage auquel ils ont été votés ; je verrai s'il n'y a pas des allocations fictives, des allocations inutiles ; j'examinerai si nous ne pourrions pas être administrés à meilleur marché ; si l'on souffrirait pas, sans souffrance pour le service, s'occuper un peu des souffrances du pauvre peuple ; si l'octroi ne pourrait pas être considérablement diminué, sinon anéanti ; si l'on n'aurait pas un peu moins à la sienne ; si nous ne pourrions pas faire nos chemins praticables, ce qui nous ouvrirait des communications faciles avec les villages environnants, et appènerait peut-être un jour l'abondance et la prospérité dans notre petite commune si pauvre. Enfin je veux être citoyen et citoyen de mon village.—Et ce disant en moi-même, j'ai dit dix heures du matin : les portes de la mairie étaient fermées. Un pauvre soldat était là assis sur une pierre, attendant quelque un vint pour faire viser sa feuille de route. Je suis-je écrié. Et j'ai écrit sur mes tablettes : dix heures du matin, en septembre, ni maire, ni secrétaire, ni conseil municipal, ni commune, ni village, et un pauvre soldat est obligé d'attendre cinq cents francs, je crois, à M. le secrétaire pour la commune de se tenir là, les bras croisés, et se regarder le bout du nez. — Oh allez-vous, mon brave ? à quoi en sont nos affaires

fil et assez heureux pour ne pas compromettre avec sa flèche un objet si cher.

Nous ne discuterons pas des assertions qui ne nous semblent pas d'ailleurs faciles à combattre; nous voulons même que l'histoire de Guillaume Tell ne soit qu'une fable. Au moins c'est une fable qui a donné naissance à deux chefs-d'œuvre, la tragédie de Schiller et l'opéra de Rossini; c'est une fable qui a remué et remuera encore long-temps les passions généreuses qui sommeillent dans les cœurs.

— Les bruits de mariage entre la princesse Marie d'Orléans et le prince de Wurtemberg prennent de jour en jour plus de consistance. On le donne aujourd'hui comme définitivement arrêté. Les noces se célébreraient à la fin de ce mois, ou, au plus tard, au commencement du mois prochain. Le roi donnerait à sa fille trois cent mille francs de rente.

C'est fort bien, si cela est; mais ne serait-il pas sage d'ajourner à quelques années l'éloge qu'on a tenté de faire de la générosité royale? On se rappelle la dot de la reine des Belges. Puissent les chambres ne pas voir mettre un jour à une nouvelle épreuve une complaisance tant pronvée déjà!

— Les négociations entre Achmet-Bey et le général Damrémont, dont on a annoncé il y a quelques jours la reprise toute récente, n'avaient jamais été interrompues, au moins d'une manière absolue. Des juifs, des Maures, des Turcs n'ont point cessé, à la faveur de leur négoce, de prêcher la paix: on leur avait promis un salaire, dit-on, s'ils réussissaient. Il est donc avéré que le gouvernement français a d'abord voulu un traité.

Aujourd'hui, il paraît constant qu'il n'en veut plus; du moins, il exigerait, pour le signer, que le bey acceptât toutes les conditions qui lui sont proposées par le gouverneur agissant d'après des ordres formels et au fur et à mesure qu'il les reçoit du ministère. A ce changement de conduite nous entrevoions une raison:

Les élections générales sont décidées: il faut préparer l'opinion. L'opinion, en France, ne subit pas aisément les humiliations qu'il plaît au gouvernement d'encourir. Consentir à un traité comme celui qu'a conclu M. Bugeaud, éveillerait de plus belle l'indignation publique, à peine assoupie: le ministère verrait ses élections compromises. A moins d'un traité avantageux, on ne traitera donc pas: on poursuivra l'expédition, et si l'on en revient avec quelque gloire, comme on l'espère, on se brûlera beaucoup d'encens, on agitera ses faisceaux de lauriers dans le corps électoral, et le grand nombre, se dit-on, se laissera prendre à ces airs vainqueurs.

Extérieur.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Bayonne, 12 septembre, 1 heure.

Dans la nuit du 5, le chef christino Barea, sorti de Vittoria, a surpris, à Santa-Cruz de Campezo, Verastegui, chef de la junte de Hava, et Sierra, chef d'état-major, 3 colonels et 32 officiers qui ont été conduits à Loyron.

Narbonne, 12 septembre, 5 h. du matin.

Le baron de Meer s'est dirigé sur Igualada; le 4, il a mis en état de siège les quatre provinces de la Catalogne. Les commandants militaires sont autorisés à faire fusiller dans les vingt-quatre heures tous les agents de désordre et de sédition; ils peuvent mettre en réquisition pour pourvoir à tous les besoins de l'armée.

Les autorités provinciales, présidées par le brigadier Puig, ont ordonné le 8, à Barcelone, le versement, sous quarante-huit heures, d'une année de subsides commerciaux, qui monte pour la province à 5 millions de réaux.

— On écrit de Perpignan, le 8 septembre:

Plusieurs journaux, sur la foi de correspondants mal informés ou en fuite, ont annoncé que le choléra sévit avec violence à Perpignan, ils vont même jusqu'à donner la liste des malades et celle des morts. Nous qui sommes sur les lieux, nous pouvons garantir que depuis quinze jours qu'on nous menace du terrible fléau, la mortalité n'a pas dépassé le chiffre ordinaire de l'année dernière à pareille époque. Ainsi, jusqu'ici rien ne justifie les alarmes qu'on a données, alarmes semées adroitement dans le public par des hommes qui, pour justifier leur peur et leur fuite, s'obstinent à nous tuer de loin à coups de plume.

savent pas ce qui se fait à la mairie; et les portes s'ouvrent quand le secrétaire veut; et le secrétaire signe ce qu'il veut, et il ne signe pas ce qu'il ne veut pas. Et le maire dort, et il est un mannequin ridicule qui met une écharpe à la procession, et cela s'appelle un maire du gouvernement représentatif; et le sous-préfet ne le dénonce pas au préfet; et le préfet...

— Tais-toi donc, Gros-Jean; va cuver ton vin: tu ne sais donc pas que M. le maire ne sait pas écrire?

— Ah! ah! M. le maire ne sait pas écrire, et on le choisit pour administrer les affaires de la commune! Jean-Pierre André! Jean-Pierre André! dis donc à l'Europe que dans un village de France, en l'an de grâce 1837, sous le règne de Philippe Ier, roi des Français par la grâce des barricades, dans un siècle de lumières, de civilisation, de progrès, un fonctionnaire public chargé d'enregistrer les morts, les naissances, les mariages, un fonctionnaire qui administre les biens de la commune, qui préside aux débats sur les intérêts de la commune, qui doit surveiller, encourager, inspecter les écoles de la commune, ne sait pas signer son nom au bas d'une feuille de route...

Et, rouge de honte, j'écrivais sur mes tablettes. Et le soldat d'Alger allait riant défendre l'honneur de notre drapeau chez les barbares, et le secrétaire riait aussi; ce que voyant, j'en fus saisi d'indignation, et je m'écriai: Mes paroles sont sans poids ici, parce que j'ai été jusqu'à présent un citoyen inutile. J'étais électeur et je n'ai pas élu. Mais désormais j'exercerai mes droits et je verrai ce qui se passe, et un secrétaire ne me rira pas au nez quand je voterai son traitement. Voyons, Monsieur, présentez-moi le registre des délibérations. Je veux savoir à quoi l'on emploie nos deniers; je veux savoir si la charte est une vérité, et si la fiction et le mensonge ne règnent pas au village. Combien a-t-on évalué les prestations en nature? Tout ce qui n'est pas riche est paysan dans nos montagnes. Je gage que vous avez porté les journées à 20 sous, afin que les riches paient moins que les pauvres dans un impôt dont la répartition est déjà une iniquité. On dit que vous donnez 500 f.

Une nouvelle plus sérieuse et qui mérite plus d'attention, c'est celle qui nous arrive à l'instant: *La fièvre jaune vient de se déclarer à Cadaqués, village maritime espagnol, situé à quelques lieues de Port-Vendres.* L'autorité supérieure, d'accord avec l'autorité militaire, a pris, au moment où nous écrivions, les mesures nécessaires pour mettre notre département à l'abri de tout danger: un cordon de troupes est établi depuis Banyuls jusqu'à Mont-Louis. Le village de Cadaqués est déjà entouré par les Espagnols et personne n'en peut sortir.

(Sentinelle des Pyrénées.)

Villaba (près Pampelune), le 7 septembre.

Il paraît que les troupes d'Iriarte ont adhéré complètement au mouvement de Pampelune sous la condition que l'on donnerait au vieux général Cabrera la vice-royauté. Elle lui a été offerte par la junte souveraine de Navarre.

Demain une grande revue est annoncée; la brigade d'Iriarte doit quitter les cantonnements de Monreal pour s'approcher de Pampelune. Elle fraternisera avec les tirailleurs, et l'on reconnaîtra le général Cabrera pour vice-roi. Iriarte a quitté son corps, comme je vous le disais dans ma dernière lettre. Pigna reste gouverneur.

Malgré les patrouilles, il n'y a pas de nuit où il ne se commette quelque attentat: avant-hier, trois officiers espagnols ont été dévalisés par les tiradores et tellement meurtris de coups qu'ils sont à l'hôpital.

Le pauvre M. Daguat, en faveur duquel les officiers de la légion étaient intervenus, a été attaqué aussi hier soir par deux tirailleurs armés de bâtons; grâce à un sergent-major de la légion qui repoussa ses agresseurs, il a été sauvé.

— On écrit de Saragosse, le 6 septembre:

« Il paraît qu'on a fait circuler le bruit, parmi les troupes d'Oraa, que le général Espartero était chargé par la reine de venir offrir un arrangement dynastique au prétendant, au moyen d'une alliance, et qu'en cas d'acceptation, la division d'Espartero se ferait forte d'appuyer l'exécution du traité.

» Cette idée a soulevé les esprits contre le comte Luchana et même contre la régente, au point que l'on n'en peut pas calculer les conséquences.

» On assure que les carlistes, au nombre de 10,000 hommes, se portent rapidement sur Sigüenza, pour menacer Madrid, profitant de l'absence d'Espartero et du départ de la légion portugaise. »

MADRID, 6 septembre. (Corresp. partic.) — Les cortès et le ministère sont pour ainsi dire en observation. L'issue de la lutte qui va s'engager devra être la sortie de M. Pizarro du cabinet, ou la dissolution de la chambre.

Il résulte du mémoire du ministre des finances que, malgré toutes les recettes ordinaires et extraordinaires, nous ne pouvons échapper à un déficit, sur l'année, de 570 millions. Pour réparer ce déficit, M. Pizarro demande de plus amples pouvoirs, surtout pour étendre aux îles de Cuba et de Porto-Rico la contribution extraordinaire de guerre et la suppression des ordres réguliers. Enfin il demande l'autorisation de contracter, soit au dedans, soit au dehors, des emprunts, anticipations et négociations sur tous les biens, rentes et fonds publics, aux conditions déterminées par les cortès.

BAYONNE, 10 septembre. — Guerguà a été battu par Carondelet et obligé de repasser l'Ebre. O'Donnell a son quartier-général à Andoin, position beaucoup meilleure qu'Hernani.

— Dans la séance publique du 5, M. Pita-Pizarro a lu un mémoire sur l'état des finances. D'après ce mémoire, le déficit serait de 1,400 millions de réaux (ce qui ne s'accorde pas avec notre correspondance particulière), et à la fin de l'année, le déficit total passera 1,700 millions.

TURQUIE. — CONSTANTINOPLE, 21 août. — S. Exc. l'amiral Roussin, ambassadeur de France près la Sublime-Porte, a eu, avant-hier 19, une audience particulière de Sa Hautesse, au palais impérial de Stavros.

On prétend que cette audience ne s'est pas entièrement passée en compliments et que de graves matières y ont été abordées, quoique d'une manière très-succincte; mais rien de positif là-dessus n'ayant transpiré dans le public, tout ce qu'on dit n'est basé que sur de simples conjectures et ne mérite pas qu'on y ajoute beaucoup de foi.

— Quatre bâtiments de guerre construits à l'arsenal ont été lancés hier, ainsi qu'on l'avait annoncé depuis quelques jours, en présence du sultan, des principaux personnages de sa cour et d'une foule innombrable de peuple qui, depuis le matin, était sur pied et encomrait toutes les avenues de l'arsenal. On évalue à plusieurs milliers le nombre des petits bateaux remplis de curieux qui couvraient cette partie du port.

Ces quatre bâtiments, remarquables par leur belle construction, ont été parfaitement lancés, dans le plus grand ordre et sans que le plus petit accident soit venu troubler cette solennité navale. Au moment où la frégate *Nizamîyé* entrait dans l'eau,

à un médecin qui a 3,000 écus de rente, et que vous refusez des tableaux de 30 sous au maître d'école communal! Est-il vrai que vous ayez maintenu les 3 f. d'impôt sur chaque porte tué, quand vous savez bien que c'est pour vous, Messieurs, que nous faisons nos saucisses? Et le vin! quand nous sera-t-il permis de le boire libre de vos droits-réunis qui sont tout de même de drôles de droits? Combien donnez-vous pour encourager l'instruction publique? Vous ne voulez plus que l'on corrige vos enfants à la russe, les stimulez-vous à la française en accordant des récompenses aux plus méritants? Présentez-moi l'état des enfants des pauvres qui fréquentent notre école. A-t-on soin de ne plus permettre qu'ils soient séquestrés, et ne les repousse-t-on pas par les humiliations? Quelle est la rétribution que paient les enfants des riches? N'y a-t-il pas des conseillers municipaux qui fixent à 8 francs par mois la rétribution mensuelle, parce qu'ils ont des enfants à l'école? N'y en a-t-il pas, ô honte! qui font figurer les leurs parmi les indigents? Quel emploi avez-vous fait du supplément que vous nous aviez fait payer l'année dernière? Vous disiez que c'était pour la réparation de la fontaine, et la fontaine n'a pas coulé, et notre argent a coulé. Qu'est-il devenu? En auriez-vous payé cette porte flamande qui décore votre promenade publique? C'est beau, un monument; mais tout cela ne nous donne pas à boire. A propos de boire, vous occupez-vous un peu du pain que nous mangeons, de notre viande, de nos fruits? Nos meuniers, au su de tout le monde, nous volent notre farine; nos bouchers nous vendent, le dimanche, de la viande malsaine, et nos enfants s'empoisonnent avec des melons pourris. A quoi sert la police, si elle ne s'occupe de ces choses-là? Combien donnons-nous au commissaire? combien aux gendarmes? combien aux gardes-champêtres? combien au valet de ville? Et tout cela ne serait que pour séparer deux champions de Bacchus au cabaret! Et un administrateur croit administrer en marchant avec son écharpe après un mât de cocagne où sont appendus des animaux vivants, ce qui apprend à nos enfants à devenir humains! Et ce mât de cocagne figure-t-il au budget? Sur quoi le prenez-vous? Est-ce sur les revenus de

de nombreuses salves d'artillerie, tirées par les bâtiments de la flotte ottomane échelonnés devant l'arsenal, se sont fait entendre. Tout était terminé vers une heure et demie.

— L'affaire du nouveau tarif se poursuit toujours sans bruit, mais avec activité et persévérance, et l'on a tout lieu de penser que'elle ne tardera pas à être terminée à la satisfaction de toutes les parties intéressées. Les commissaires désignés pour suivre cette importante négociation se louent beaucoup pour suivre douanier, S. Exc. Tahyr-Bey, qui, tout en défendant en faveur du loyal sujet les intérêts et prérogatives de son souverain, fait tous ses efforts pour satisfaire aux justes prétentions des commissaires européens, et faciliter la marche des négociations par son expérience et son intelligence de la matière. Aussi le traité que l'on croyait généralement impossible, tant il se sentait hérissé de difficultés.

— Les bateaux à vapeur russes de la mer Noire viennent d'apporter un changement important dans leur service. Ils le feront dorénavant le trajet entre Odessa et Constantinople trois fois par mois, au lieu d'une fois toutes les trois semaines comme par le passé. Le *Nicolas-Premier*, qui est arrivé ces jours-ci, a commencé le nouveau service. Une poste a aussi été établie sur la route d'Odessa, qui permet de recevoir des nouvelles de Londres en 14 jours à Odessa, et en 16 jours à Constantinople, lorsque le courrier arrivera à Odessa avant le départ des pyroscaphes, comme par le dernier voyage.

— On a remarqué ces jours-ci une légère diminution dans la peste parmi les populations indigènes. Le nombre des malades entrés à l'hôpital grec a été de 57 pour toute la semaine. Les attaques n'ont pas été très-nombreuses non plus chez les Arméniens et chez les juifs. Mais la maladie continue à faire de grands ravages parmi la population franque, et elle y a pris un caractère meurtrier effrayant. De tous les malades transportés jusqu'ici à l'hôpital européen, pas un n'a été guéri. Des lettres de Trébisonde annoncent que la peste sévit aussi d'une manière cruelle dans cette ville et dans les environs.

SHYRNE, 25 août. — On nous écrit de Syra, en date du 23.

Il vient de se passer à Athènes un événement qui fait beaucoup de bruit et qui pourrait avoir de graves conséquences par la part que semblent y avoir prise quelques-uns des ministres étrangers, entr'autres M. le ministre de France. Il s'agit de l'exil de M. Usiglio, réfugié italien, soupçonné d'être venu en Grèce pour y établir une société secrète, et qui, malgré ses réclamations et les observations de quelques membres du corps diplomatique, a été sommé de quitter immédiatement le pays. Cette affaire a eu un fâcheux retentissement, et on ne la regarde pas comme terminée.

L'arrestation de Grivas, provoquée, dit-on, par une dénonciation anonyme, fait aussi beaucoup de bruit, et contribue à augmenter une effervescence que l'on devrait travailler à éteindre par tous les moyens possibles.

Malgré les efforts de quelques patriotes, à la tête desquels se trouve le roi lui-même, pour amener la fusion des partis et étouffer l'influence étrangère en Grèce, on voit avec peine que cette influence continue à se faire sentir d'une manière peu favorable aux intérêts du pays. Seulement on remarque qu'elle ne réside plus dans les mêmes cabinets, et que par suite des opinions bien connues de quelques-uns des ministres actuels, on cherche à agir à l'insu de l'Angleterre et de la France, mais à l'instigation de deux autres puissances.

Il est question d'un mouvement important dans le corps diplomatique. Le gouvernement a accepté la démission de M. Tricoupis, ministre à Londres. M. Coletti sera envoyé à Munich; M. Mavrocordato, à Constantinople; M. Soutzo, à Paris et à Londres. MM. Tricoupis et Zographos entreront au conseil d'état: voilà du moins ce qu'on écrit d'Athènes.

Le commerce de Syra va toujours en diminuant, et le gouvernement paraît peu disposé à prendre des mesures pour venir à son secours. Il faudrait bien peu de chose cependant pour obtenir des résultats satisfaisants. Mais le ministère n'entend rien aux questions commerciales. Une mesure récente vient encore d'ajouter au mécontentement de la place; on a envoyé d'Athènes une somme de 30 à 40 mille drachmes, en monnaie de cuivre nouvellement frappée, pour l'échanger contre des talaris, au-dessous du cours. Cela fait beaucoup crier, d'autant plus qu'il est question de faire encore d'autres opérations de ce genre sur une plus grande échelle.

Le lazaret est toujours inhabitable, et les voyageurs qui y affluent depuis quelque temps ne cessent de se plaindre de la manière dont ils y sont logés et traités.

Au moment où nous nous félicitons de pouvoir annoncer enfin la cessation totale de la peste à Smyrne, nous apprenons que cette terrible maladie vient de se manifester de nouveau à Vourla, et qu'elle y a signalé sa présence par quelques attaques.

(Journal de Smyrne.)

l'hospice, ou sur la caisse des pauvres, ou sur la soupe des prisonniers? Voyons, vérifions le registre; présentez-moi le registre: que je le contrôle, le registre.

Et M. le secrétaire s'est levé, et il m'a pris par la main, et il m'a fermé la porte au nez, la porte de la maison commune! Et tu me disais que je suis électeur municipal et, de plus, citoyen français! Ah!.....

Je suis

JEAN.

Grand-Théâtre.

Mlle FALCON. — LE RÉPERTOIRE.

Mlle Falcon nous quitte, chargée de couronnes et laissant après elle d'harmonieux souvenirs. Mais si, par son jeu entraînant et profond, par sa voix large, dramatique et vraie comme admirable traduction des plus intimes émotions de l'âme et des nuances musicales les plus délicates, elle nous a initiés à mille beautés, à mille intentions d'art qui nous étaient restés jusqu'alors inaperçues, aura-t-elle aussi laissé à nos artistes un peu de son âme, de son goût et de sa méthode? Nous en jugeons; car, si jamais le public doit se montrer exigeant, c'est maintenant surtout que son éducation musicale a dû nécessairement grandir et progresser sous des maîtres aussi habiles que Nourrit et Falcon. Une sévérité relative et intelligente sert plus l'art qu'on ne pense. Pourquoi, d'ailleurs, les exigences du public ne grandiraient-elles pas en proportion de celles des artistes?

Voici donc maintenant la direction abandonnée à ses propres ressources pour ramener le public au Grand-Théâtre. Sa tâche sera rude, car aucune nouveauté n'est prête pour piquer sa curiosité.

Le répertoire actuel du grand opéra, les *Huguenots* excepté, est usé, et il ne fera pas recette dans la semaine. — Selon nous, c'est un grand tort, pour un directeur de province, de donner exclusivement ses soins au grand opéra, tel surtout qu'il existe

Bulletin Judiciaire.

JURIDICTION CAINNELLE.

Un assez grand nombre de personnes s'était porté aujourd'hui au cours d'assises; on remarquait des dames qui occupaient les places réservées.

La brochure intitulée: Deuxième Pélagienne, par Louis-Bachelmy-Elisabeth Bastide, parut dans le courant de mars 1834, et fut presque aussitôt saisie. L'auteur fut renvoyé devant le cours d'assises sous la triple prévention d'excitation à la haine du gouvernement, et d'offenses envers la personne du duc d'Orléans.

M. le président donne la parole au ministère public. M. Partriarieu-Lafosse, avocat-général: Le prévenu Bastide ne se présente pas devant le jury pour la première fois à raison de sa condamnation; deux fois il a déjà été condamné. Des décisions de ce genre devraient ramener à des sentiments plus modérés ceux qui ont été frappés. Si l'homme qui a reçu ainsi de sévères avertissements ne revient pas à des sentiments meilleurs, on ne donne pas sa polémique acerbe et violente, si, par un nouveau délit du même genre, il comparait devant le jury, on doit lui demander un compte sévère de sa conduite.

M. le président dit, la lecture des passages incriminés est faite; l'accusation en pareille matière. Le titre de la brochure que qu'elle a été composée alors que l'auteur subissait la peine prononcée contre lui. Dans le préambule se trouve le développement à la haine et au mépris du gouvernement du roi; le préambule est ainsi conçu:

Vous qui ramenez dans la société tous les honteux excès de la lubricité; Vous qui plongés dans le luxe, éternels par le vice, Osez encore tenir le sceptre de Justice; Vous qui prostituez le pouvoir souverain Que le peuple en juillet laissa choir de sa main, Naguère vous disiez, tout bouffis de jactance: Le calme et l'union reparaisent en France! Vous promettiez à tous une éternelle paix: A vous seuls, disiez-vous, l'on devait ce succès. Et pourtant, de l'Etat secouant la charpente, Vous sonnez le tocsin sous la royale tente, Et, vomissant des lois, ouvrage de la peur, Hâletants, vous montez au banc accusateur; Vous revenez enfin, hideux énergumènes, Du peuple de juillet serrer encor les chaînes! Halte-là! mirmidons, encore cette fois Au milieu du chemin retentira ma voix: Malade et dans un lit où la douleur m'ulcère, Peut-être je devrais tout entendre et me taire; D'un silence prudent rigide observateur, Je devrais comprimer la fièvre de mon cœur. Mais non! à mon pays on prodigue l'offense, Et je ne puis souscrire à ce honteux silence. Si mon corps aujourd'hui n'a point sa liberté, Mon ame est libre encore, et pour l'humanité, Pour défendre sa cause, ah! ma sainte colère Brave tous les écueils... et je remonte en chaire.

Est-il pas évident qu'il n'y a pas seulement dans ce passage une critique acrimonieuse des actes du gouvernement, mais un véritable outrage, l'outrage prévu et réprimé par la loi pénale?

On vous dira sans doute que ce passage s'adresse, non au gouvernement du roi, mais aux ministres. La réponse à cette objection se trouve dans la brochure même, car on y trouve une partie consacrée aux ministres.

Le double délit d'offenses envers la personne du roi et un membre de sa famille est encore bien plus clairement établi. Vous allez en juger par la lecture du passage relatif à ce double délit.

LE PRINCE A MARIER.

Je veux vous conter une histoire Qui, je crois, va vous divertir; Ce que je vais vous faire ouïr, Lecteur, est vrai, daignez m'en croire. Un pays qu'on ne nomme pas, Mais grand parmi les grands Etats, Vit naître un prince à haute taille, Mais, dit-on, très-petit d'esprit: Un jour pourtant il entreprit De voir le feu d'une bataille; Je ne sais comment il s'y prit, Mais le moindre grain de mitraille Ne put arriver jusqu'à lui. Des méchants répandent le bruit (De le croire que Dieu me garde!)

Qu'il n'était qu'à l'arrière-garde, Et que là, pâle et tremblotant Pour sa belle peau princière, S'il faisait deux pas en avant, Il en faisait quatre en arrière. Pourtant du titre de héros A son retour on le décore; On chante les exploits nouveaux Qui, dit-on, l'attendent encore. Son papa, bon vivant, ma foi, De ce pays était le roi: Inutile que je le nomme.... Qu'importe! apprenez seulement Que de son immense royaume Il était le plus honnête homme. Nous devons le croire aisément, Car aux beaux jours de sa puissance Le peuple eut souvent l'insolence, Malheureux, et mourant de faim; Pour réclamer un peu de pain, De lui poser certain dilemme Qui prouve aux rois comme on les aime: Or, ce roi, comme un bon bourgeois, Aimait sa femme et sa famille; Il désirait à chaque drille Donner épouse de son choix; Il voulait voir fortune heureuse A sa postérité nombreuse: Il aimait l'or comme un banquier, Et comptait comme un boutiquier. Aussi, dans sa grandeur suprême, Il disait au peuple irrité Qui blâmait sa rapacité En montrant sa détresse extrême: « Ah! je vous plains en vérité; » Oui, mais première charité » Toujours commence par soi-même. » Bref, quand son royal héritier Revint le front ceint d'un laurier, Ce bon papa se pâma d'aise. Un jour, lui donnant une chaise, Il lui dit sans plus de façon: Ecoute-moi bien, mon garçon. Te voilà propre au mariage; Chacun proclame ton courage; De plus, et c'est là le meilleur, Tu dois être mon successeur: Tu peux prétendre à fille honnête, Jeune, bonne, belle et bien faite, Riche surtout: souviens-t'en bien, La richesse est le premier bien!!! Alors, pétillant à sa place, Le princillon dit avec grâce: Oui, mon papa, certainement! Mais dites-moi vite comment Il faut pour cela que je fasse! Car, je vous le dis franchement, Hélas! en quel lieu que je passe, Si je regarde tendrement, Avec cet air doux de ma race, Jeune fillette au doux minois, Mon père, aussitôt je la vois Tourner le dos, hausser l'épaule... En vérité la chose est drôle! — Non, non, mon fils, rassure-toi: Quand on est fait du bois d'un roi, On est certain de plaire aux belles; Elles ne sont jamais cruelles, Mais le respect qui les retient Bien souvent gêne leur maintien. Ce que tu prends pour une offense Est l'embarras que ta présence Produit sur leurs timides cœurs!...

Dans quel pays pourrait-on ainsi offenser, insulter impunément le roi, son fils, en faire des caricatures qui n'inspireraient que dégoût et mépris? Si des actes de cette nature étaient tolérés et restaient impunis, s'il était permis de tourner en dérision la majesté royale, la personne de celui que la nation a placé à sa tête, le pouvoir serait avili, dégradé. Vous sentez combien il importe de prévenir un pareil résultat. L'écrit que nous vous déférons contient donc les injures, les outrages les plus caractérisés contre le roi et son fils; une répression est indispensable: vous la prononcerez.

Le ministère public soutient que l'excuse de bonne foi présentée par le sieur Bastide, quant à la pièce intitulée: Un Prince à marier, qu'il aurait fait imprimer et publier en 1834, sans qu'aucune poursuite eût été dirigée contre lui à cette époque, n'est pas

n'était pas; car son répertoire actuel n'est plus compris, public et acteurs ayant perdu les traditions de notre ancienne comédie, traditions qu'on ne retrouve plus guère qu'au Théâtre-Français. La comédie étant la peinture des travers et des ridicules d'une époque donnée, montrez-nous au moins les ridicules et les travers de notre époque, si vous voulez nous intéresser, et, si vous nous dites que, de notre temps, on n'a produit aucune comédie parfaite, nous vous en citerons du moins d'assez amusantes, d'assez spirituelles, qui ont le mérite de l'actualité et qui pourraient ramener sinon la foule, du moins bon nombre de spectateurs. L'Odéon va s'ouvrir, et nécessairement produira un répertoire tout nouveau; mais pour l'instant nous avons la Camaraderie, Julie ou la Séparation, quelques jolies pièces de Scribe, de Picard, de Mazères, d'Empis, quelques drames de Dumas ou de Victor Hugo, etc. etc. — Nous apprenons qu'on s'occupe de nous monter Eulalie Granger, lourd mélodrame de l'honnête M. Rougemont, comme si l'on n'avait banni le mélodrame du Gymnase que pour lui donner asile sur notre Grand-Théâtre. Le Théâtre-Français a un répertoire assez riche pour qu'on y puisse largement plutôt qu'aux Boulevards. — Mais, encore une fois, ayez des acteurs, ou supprimez totalement la comédie; car il vous manque les rôles les plus importants. Ce n'est pas que nous ne sachions combien plusieurs artistes gémissent d'user leur mémoire à des vieilleries que personne ne vient entendre, et avec juste raison.

Pour le ballet, nous rappellerons encore le Diable boiteux, l'Île des Pirates et la Révolte au Sérail.

On nous accusera peut-être de pessimisme. Loin de là, car nous ne sommes que l'écho fidèle de l'opinion de tous ceux qu'intéresse la prospérité de notre théâtre, et nous ne craindrons jamais de dire haut la vérité chaque fois qu'elle sera dans l'intérêt de tous et dans celui de l'art.

Et puis n'y a-t-il pas encore là une question de goût et de progrès que d'élever la voix contre la décadence impardonnable où on laisse tomber cette bonne et joyeuse comédie française, pour laquelle nous sommes sans rivaux chez aucune nation, cette comédie si mordante et si frondeuse où l'on trouve au

fondée, le fait de publication n'étant pas suffisamment établi; et il ajoute que d'ailleurs une nouvelle impression a pu autoriser les poursuites.

M. Plocque, défenseur du prévenu: Messieurs, je pensais que la prévention ne serait pas soutenue, il en a été autrement. Cependant, je ne vous présenterai que de très-courtes observations, quelques mots sur chacun des chefs de prévention. On vous a parlé du délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi, et on a prétendu que ce délit résultait de la pièce de vers qui forme le préambule de la brochure. Il vous sera facile de reconnaître, en lisant ce préambule, qu'il se rattache nécessairement à la pièce qui suit, intitulée: Aux Ministres, et que le tout s'applique exclusivement aux ministres. On y trouve, en effet, ce passage:

Pauvre France! faut-il qu'à ce point profanée, A ce honteux mépris tu restes condamnée! Dois-tu long-temps encor, sous le poids de tes fers, Etaler ton opprobre aux yeux de l'univers?... Hélas! ma voix ne peut expliquer ce mystère; Car l'irascible loi m'ordonne de me taire! Le doute même est crime, et tout homme de cœur Doit comprimer l'élan et la voix de l'honneur! Pauvre France! voilà ta noble destinée! Voilà la liberté qu'un peuple s'est donnée! Aussi je ne viens pas, orateur dangereux, Du tocsin de mes vers effrayer les heureux; Et, bravant le danger qui plane sur ma tête, Je ne viens pas ici pour souffler la tempête. Mais vous, audacieux, qui riez de nos pleurs; Il vous faut écouter mes chants accusateurs, Car la loi le permet: c'est un droit, et j'en use. Ministres, à vous donc! c'est vous seuls que j'accuse!

Et plus loin:

Ainsi depuis sept ans je vous vois constamment Exploiter sans pudeur la crise du moment, Et par le filtre impur des passions humaines, Nous distiller des lois qui nous donnent des chaînes. Vivant au jour le jour, vous marchez à tâtons Sur le plancher mouvant du siècle où nous vivons; Et puis vous venez dire: Il faut qu'on obéisse, Qu'on respecte la loi! qu'on aime la justice! Eh bien! de ce respect donnez l'exemple, vous! Elle est obligatoire et pour vous et pour nous! Ne la profanez point sous vos griffes impures, Car nous la respectons lorsqu'elle est sans souillures!

Le défenseur, arrivant aux délits d'offenses envers la personne du roi et celle d'un membre de la famille royale, fait observer que le ministère public a eu tort d'attacher une si grande importance à des plaisanteries reproduites quotidiennement par des journaux qu'on n'a pas poursuivis, et surtout aujourd'hui que le duc d'Orléans a épousé une princesse aux sollicitations de laquelle on doit sans doute l'ordonnance d'amnistie; il soutient que l'on ne saurait contester le fait de publication, en 1834, de la pièce de vers intitulée: Le Prince à marier. Indépendamment de la circonstance du dépôt à la Bibliothèque royale, il existe un autre fait, duquel il résulte non-seulement que la publication a eu lieu, mais qu'elle a été connue du ministère public. En effet, deux autres exemplaires ont été saisis à Ste-Pélagie par un commissaire de police: le parquet a eu nécessairement connaissance de cette saisie.

Après une discussion rapide et brillante des différents passages incriminés, M. Plocque termine ainsi:

« Messieurs, le ministère public vous a dit de ne pas confondre la justice avec l'amnistie, le droit de punir et d'absoudre avec celui de faire grâce; c'est vainement qu'on tenterait d'imposer des limites à votre justice: vous n'avez à rendre compte de vos décisions qu'à vos consciences, et lorsque l'homme qui paraît devant vous ne doit pas être frappé, vous pouvez, vous devez le déclarer.

» Je vous le demande, serait-il juste que Bastide, cet homme dont les convictions sont sincères, consciencieuses, dont le but unique et constant a été de propager des vérités utiles à l'humanité, fût jeté dans les prisons à raison d'un fait antérieur à l'amnistie, alors que les Meunier, les Boireau sont libres, et qu'on a proclamé l'oubli de leurs crimes? »

Après un résumé impartial de M. le président, les jurés entrent dans la salle de leurs délibérations; ils en sortent au bout de trois quarts d'heure avec un verdict de non-culpabilité.

M. le président déclare, en conséquence, que Bastide est renvoyé des fins de la prévention, et ordonne que les exemplaires saisis lui seront restitués.

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — L'IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULLAILLERIE, 19.

moins parfois des caractères vrais, des passions naturelles, de fines observations, de l'esprit, du goût, de la gaité, du rire, toutes choses précieuses par le temps qui court?

On parle beaucoup de l'éducation des masses par la musique. On a raison, sans doute, si, par éducation, on entend adoucir quelques aspérités de caractère, en amollissant le cœur par des sons tendres et mélodieux.

Mais, nous le demandons, les idées musicales les plus élevées, idées si indéfinies et aux contours si vagues, sont-elles toujours bien comprises, et ont-elles, pour ainsi dire, une forme assez visible pour offrir beaucoup d'aliment à la pensée? La musique se comprend par intuition, et très-peu de personnes possèdent ce sens. — On nous citera peut-être, comme démenti, l'enthousiasme général qui accueille les sublimes partitions de Meyerbeer ou de Rossini. — Mais les yeux et la partie matérielle de l'opéra entrent pour beaucoup dans l'enthousiasme plus que la partie sublime et idéale qui reste comme lettre morte pour le plus grand nombre. Et puis, l'enthousiasme, conséquence naturelle de toute œuvre vraiment lyrique, de sa nature s'use vite, n'étant qu'une fièvre instantanée et ne laissant après lui que le souvenir vague d'une sensation, mais pas une idée. — Bien au contraire de la comédie et du drame quand ils reproduisent quelques faces de l'humanité, faces visibles et intelligibles à tous. — Nécessité est donc, dans nos spectacles, de laisser aussi une place pour la comédie ou le drame, et, en cela, c'est faire la part du bon sens, de l'esprit et de la vérité. — Il semble de bon ton à quelques personnes aujourd'hui de déclamer contre l'opéra-comique, excellent cadre pourtant à des scènes spirituelles, bouffonnes, amusantes, et à ces gracieux motifs qui descendent vite dans le peuple et que savent trouver surtout nos compositeurs français. Les étrangers sous ce rapport sont moins dédaigneux que nous, car Auber et Hérold se chantent dans toute l'Allemagne. Le sublime est, à la vérité, chose rare et divine; mais on aime parfois le terre-à-terre, ne fût-ce que pour se reposer de l'enthousiasme.

EUGÈNE D.

AUTORISATION PAR ORDONNANCE ROYALE ET BREVET D'IMPORTATION.

PATE ET SIROP DE NAFÉ D'ARABIE,

PECTORAUX adouçissants et fortifiants, seuls approuvés et reconnus supérieurs à tous les autres par un rapport à la Faculté de Médecine de Paris, et par les plus célèbres médecins du Roi, etc., pour guérir les rhumes, catarrhes, asthmes, toux, coqueluches, enrhumements, palpitations, et toutes les maladies de poitrine. (Prix : 1 fr. 25 c. la boîte et 2 fr. la bouteille.) — Dépôts dans les pharmacies de MM. Claraz, rue Neuve, et Veract, place des Terreaux, à Lyon; Michel, à Tarare; Voituret, à Villefranche; Garin, à Condrieu; Ardouin, à Amplepuis; Brigaud, à Thizy; et chez M. Ramel, marchand, à la Croix-Rousse; Fayolle et Dumas, à St-Genis. (3025)

AVIS.

On a perdu, depuis le 8 septembre, Félix Burdin-Sévoz, âgé de 7 ans et 8 mois, d'une jolie taille pour son âge, cheveux blonds, yeux bleus, nez épaté, bouche moyenne, menton rond, un peu marqué de petite vérole, teint peu coloré; habillé comme il suit: blouse rouge à carreaux bleus, pantalon d'étoffe bleu quadrillé, bonnet de coton bleu.
S'adresser à M. Sévoz, rue Paradis, n° 13, au 2^e.

Conversation pratique et Correspondance anglaise, au complet, en 21 leçons;

Suivant la méthode impressive du célèbre Robertson, fortement recommandée et pratiquée à l'Université de Londres, à l'usage des étrangers commerçants, etc.

M. Church, de Londres, s'engage, auprès des personnes intelligentes, de les mettre à même de lire, traduire, écrire et converser correctement, même bien avant la fin du susdit nombre de leçons.

On paie par cachet 1 fr. seulement; rue Royale, n° 8, à l'entresol, à gauche.

BILLETS DE BANQUE PERDUS.

Le garçon de caisse de MM. N.-C. Platzmann et fils, rue Royale, n° 23, a perdu deux billets de la Banque de Lyon, de 250 fr. chaque, sur le chemin depuis la rue Royale, par la petite rue des Feuillants, la descente du Griffon, la rue Désirée, la Glacière, jusqu'à la place des Terreaux.

Une bonne récompense est promise à celui qui les aura trouvés et qui les rapportera aux bureaux de MM. Platzmann. (3226)

(3229) Mousselines-laines imprimées, bonne qualité, à 1 fr. 75 c. l'aune, gants de soie à 1 fr., fil d'Ecosse 75 c., Grenoble 60 c., rue de l'Ancre, n° 2, au 1^{er}, au coin de la rue Luizerne.

(3218) Exposition de quelques produits de la maison Angé et Co (de Paris), par procédés mécaniques, sous la direction et capacité de M. Mazon, rue de Charonne, n° 95.

M. Marchesi, voyageur de la maison Angé et Co, étant de passage dans cette ville et aimant à faire connaître aux habitants de Lyon les progrès de son industrie, engage MM. les architectes, entrepreneurs des bâtiments et amateurs des arts à vouloir bien l'honorer d'une visite, hôtel de France, rue de l'Arbre-Sec, où il exposera quelques produits. La maison s'engage à exécuter toutes sortes de découpures pour meubles, décors d'appartements, objets de fantaisie et tous genres de parquets, par procédés mécaniques.

L'exposition commencera dimanche 17 jusqu'au 20 inclusivement, depuis midi jusqu'à cinq heures.

AVIS.

A dater du 16 septembre courant, M. GEORGES MONDANGE, commissionnaire à St-Etienne, fera partir tous les jours

Une Diligence faisant le trajet en 6 heures,
Un Fourgon accéléré faisant le trajet en 10 heures.

Les Bureaux sont :

A Lyon, chez MM. GASTINE et GILLET, port du Temple, n° 45;
A St-Etienne, chez M. Georges MONDANGE, rue des Jardins, n° 15. (3106)

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Cesiro est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont le détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

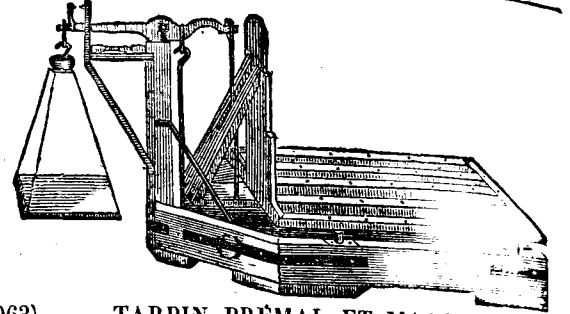
Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

- On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 15.
A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.
A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Genève, chez M. Barkel, droguiste.
A Vienne, chez Mouret fils, épiciers, rue Marchande.
A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciers, rue Paluy.
A Givors, chez M. Thivy, épiciers, Grande-Rue.
A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon.
A Avignon, chez Guibert, pharmacien, place St-Didier.
A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.
A Châlon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.
Valence, Ronzier, place des Clercs.
Lons-le-Sauvier, Vincent, épiciers et marchand de parapluies, place de la Liberté.
Paris, Maréchal, épiciers, rue du Pont-aux-Choux, n° 14 ou 17.
Le Puy, Bernardpic, droguiste, rue Panesac, n° 164.
Ainsi que dans les principales villes de France.

SIROP SUDORIFIQUE.

Les meilleurs médecins avouent qu'on ne peut bien guérir les MALADIES SECRÈTES de toute nature et celles de la PEAU, que par l'usage de ce Sirop. Il chasse le VIRUS par la transpiration et dissipe l'ACRÉTÉ DU SANG. (3060)

(3221) A VENDRE. — Un fonds de charcutier. A LOUER. — Deux magasins pouvant servir pour berge ou restaurant, avec ou sans appartement. S'adresser rue Petit-Soulier, n° 9, ou rue des Auges, n° 1.



(3063) TARPIN BRÉMAL ET MAAG, Balanciers-Mécaniciens de la ville de Lyon, Ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont en magasin un grand assortiment de Balances-Bascales: trois brevets de perfectionnement offrent toutes les garanties désirables. S'adresser rue Tupin, n° 32.

GUÉRISON

DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acreté ou vice du sang.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Les guérisons nombreuses, très-promptes et vraiment surprenantes, opérées chaque jour par ce puissant dépuratif, sont des preuves certaines de sa supériorité sur toutes les préparations employées jusqu'à présent. Ces résultats sont d'autant plus positifs et satisfaisants, qu'une foule de malades ont été ramenés par son usage à la santé la plus parfaite, après avoir employé divers traitements infructueux.

Ce Sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile. Le traitement est peu coûteux, aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

NOTA. Avec un quart de pinte ou deux de ce Sirop on obtient presque toujours la guérison des maladies récentes et des maladies anciennes. Pour les maladies anciennes, la dose peut être précisée.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (3059)

PAR BREVET DE PERFECTIONNEMENT.

BALANCES BASCULES

Pour le pesage des Voitures, Pour Poids publics et grands Etablissements;

ET BASCULES PORTATIVES

l'usage des Marchands de Soie, de Fer, de Charbon; des Maisons de Roulage, Forges, Mines, etc.

CHEZ BERANGER ET Co, BALANCIERS-MÉCANICIENS,

Rue des Forces, près la place de la Fromagerie, A LYON.

TAFFETAS GOMMÉ

POUR LA GUÉRISON RADICALE DES

CORS, DURILLONS, OIGNONS,

Préparé par Paul GAGE, pharmacien breveté, à Paris. Seul dépôt, à Lyon, chez Sarret, successeur de Julien, pharmacien, rue de la Fromagerie, 1, près l'église St-Nizier. (3066)

PLUMES PERRY,

A RESSORT EN DESSOUS.

Neuf plumes avec porte-plume, 2 fr. 50 c.

Pointes extra-fines, fines, moyennes ou larges.

Cette plume, comme celle qui précède, joint un supplément d'élasticité et de liberté d'action aux qualités bien connues des plumes dites doublement brevetées. Ce perfectionnement est produit par une ouverture horizontale qui régné dans toute la largeur du dos de la plume et par un ressort pratiqué en dessous, sur lequel repose sa flexibilité. Cette plume convient particulièrement à l'écriture française. (3217)

CHANGEMENT DE DOMICILE

A compter du 1^{er} octobre 1837, l'étude de M. Cassin, notaire, sera rue Lafont, n° 2. (2983)

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(3225) Lundi prochain dix-huit septembre mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en agencements de café, tables, tabourets, chaises, glaces, comptoir, rayonnages, lits garnis, verres à bière et à vin, bouteilles vides, batterie de cuisine, etc.

(3228) Première publication.

Le samedi sept octobre prochain, dix heures du matin, il sera procédé à la vente judiciaire d'une maison ou baraque construite en briques, plâtre et bois, sur le terrain des hospices, aux Brotteaux, rue de Condé, en face le n° 7. — Cette maison a rez-de-chaussée, 1^{er} étage, grenier; elle a au devant, sur la rue de Condé, une grande cour qui est close par une palissade. Elle sera adjugée, sur les lieux, au plus offrant et dernier enchérisseur. ENGLER.

(3227) Mardi prochain dix-neuf septembre mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, au premier étage de la maison Fontrobert, située à la Guillotière, sur la route de Villeurbanne, il sera procédé à la vente forcée de meubles et effets saisis, consistant en deux métiers avec leurs accessoires pour la fabrication des sangles, une mécanique servant à tordre les cordes, un dévidoir, des bobines et divers autres objets.

Cette vente aura lieu en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Lyon, le 30 août dernier, dûment enregistré.

ANNONCES DIVERSES.

(3024) A VENDRE. — Vaste terrain propre à bâtir, à la descente du pont de la Guillotière, sur la place des Repentirs. S'adresser à M. Charbonnier, place Bellecour, n° 5, au 2^e étage.

(3091) A VENDRE. — Un grand hangar en face du pont de la Gare, à Vaise. S'adresser à M. Dethieux, charpentier, audit hangar.

(3000) A LOUER. — Jolie maison bourgeoise et ses dépendances, jardins, terrasse, jouissant d'un superbe point de vue, située en ville, près la tour Pitrat. Ce local, parfaitement isolé et à plusieurs entrées, conviendrait à un pensionnat, à une maison de santé, etc. S'adresser à M. Pitrat, rue Masson, clos de l'Observatoire, à Lyon.

Changement de Domicile.

A dater du 1^{er} octobre 1837,

l'étude de M. FUCHEZ, notaire,
SERA RUE SAINT-PIERRE, n° 23. (3061)

(3224) CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. HAWKING, professeur de langue anglaise, demeure actuellement rue St-Côme, n° 8, au 1^{er}. Il est chez lui de six à neuf heures du matin et de huit à neuf heures du soir. On peut le voir tous les jours de deux à trois heures, rue Basse-Ville, n° 8, au 1^{er}, porte à gauche.

(3222) AVIS.

MM. GAILLARD frères et Co ont l'honneur de prévenir le commerce et MM. les voyageurs qu'à dater du 17 septembre courant, leurs bureaux, pour le service des messageries de Lyon à Bordeaux et la route, sont transférés place des Terreaux, n° 9.

La diligence pour Genève part toujours de leurs bureaux, quai St-Clair, 11.

(3210) Les sieurs GUINET et PARIS ont l'honneur de prévenir MM. les amateurs que le 20 courant il leur arrivera un transport de chevaux de races diverses d'Allemagne.

(3230) Lundi prochain et jours suivants, commencera la pose des câbles du pont en construction sur la Saône à St-Bernard. MM. les patrons et mariniers de bateaux à vapeur et autres sont invités à baisser leurs cheminées ou leurs mâts, en passant entre les piles et les culées du pont, pour ne pas arracher les câbles et cordages, et afin d'éviter aussi les accidents qui pourraient en résulter pour les bateaux comme pour les travaux du pont.